ALSACE
Collectivité européenne

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2025-3-8-2
Séance du lundi 30 juin 2025

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DU JURY DE CONCOURS ET DE LA COMMISSION DE CONCESSION ET DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :
ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEINTZ Paul donne procuration à ERBS André
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
STRAUMANN Eric donne procuration à KLINKERT Brigitte

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
VU les articles L 2121-22, L1410-3, L1411-5 et L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R 2162-24 du Code de la Commande Publique,

VU le décès de M. Etienne BURGER, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres, du Jury de concours et de la Commission de Concession et de Délégation de Service Public, le 12 février 2022,

VU la démission de Mme Pascale PFEIFFER, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, du Jury de concours et de la Commission de Concession et de Délégation de Service Public le 13 juin 2025,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT que le décès M. Etienne BURGER et la démission de Madame Pascale PFEIFFER, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, du Jury de concours et de la Commission de Délégation de Service Public le 13 juin 2025, ne permettent plus de garantir l'expression pluraliste des élus en leur sein, conformément aux articles L 1411-5 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 2162-24 du Code de la Commande Publique, il y a lieu, par conséquent, de procéder à une nouvelle élection plénière des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, du Jury de concours et de la Commission de Concession et de Délégation de Service Public de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte du dépôt de deux listes pour élire à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger en tant que membres au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la Collectivité européenne d'Alsace :

Liste 1

TITULAIRES
- M. Pierre VOGT
- M. André ERBS
- Mme Christiane WOLFHUGEL
- Mme Marie-France VALLAT
- Mme Françoise BEY

SUPPLEANTS
- M. Marc MUNCK
- M. Sébastien ZAEGEL
- M. Yves SUBLON
- Mme Nicole BEHA
- M. Serge OEHLER

Liste 2
TITULAIRES
M. Damien FREMONT
Mme Ludivine QUINTALLET

SUPPLEANT
Mme Fleur LARONZE

Sièges à pourvoir : 5
Nombre de votants : 80
Suffrages exprimés : 77
Quotient électoral : 15,4
Nombre de voix obtenues pour la liste 1 : 73
Nombre de voix obtenues pour la liste 2 : 4
Nombre de bulletins blancs : 2
Nombre de bulletins nuls : 1

- Elit au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger en tant que membres au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la Collectivité européenne d'Alsace :

Liste 1
TITULAIRES
- M. Pierre VOGT
- M. André ERBS
- Mme Christiane WOLFHUGEL
- Mme Marie-France VALLAT
- Mme Françoise BEY

SUPPLEANTS
- M. Marc MUNCK
- M. Sébastien ZAEGEL
- M. Yves SUBLON
- Mme Nicole BEHA
- M. Serge OEHLER

- Prend acte que les membres élus susmentionnés de la Commission d'Appel d'Offres font partie du Jury de concours de la Collectivité européenne d'Alsace,

- Prend acte du dépôt de deux listes pour élire à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger en tant que membres au sein de la Commission de Concession et de Délégation de Service Public de la Collectivité européenne d'Alsace :

Liste 1 :

TITULAIRES
- M. Pierre VOGT
- M. André ERBS
- Mme Christiane WOLFHUGEL
- Mme Marie-France VALLAT
- Mme Françoise BEY

SUPPLEANTS
- M. Marc MUNCK
- M. Sébastien ZAEGEL

- M. Yves SUBLON
- Mme Nicole BEHA
- M. Serge OEHLER

Liste 2
TITULAIRES :
Mme Ludivine QUINTALLET
Mme Fleur LARONZE

SUPPLEANT
M. Damien FREMONT

Sièges à pourvoir : 5
Nombre de votants : 80
Suffrages exprimés : 77
Quotient électoral : 15,4
Nombre de voix obtenues pour la liste 1 : 73
Nombre de voix obtenues pour la liste 2 : 4
Nombre de bulletins blancs : 2
Nombre de bulletins nuls : 1

- Elit, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger en tant que membres au sein de la Commission de Concession et de Délégation de Service Public de la Collectivité européenne d'Alsace :

Liste 1

TITULAIRES
- M. Pierre VOGT
- M. André ERBS
- Mme Christiane WOLFHUGEL
- Mme Marie-France VALLAT
- Mme Françoise BEY

SUPPLEANTS
- M. Marc MUNCK
- M. Sébastien ZAEGEL
- M. Yves SUBLON
- Mme Nicole BEHA
- M. Serge OEHLER

- Prend acte que le Président de la Collectivité européenne d'Alsace ou son représentant préside à titre permanent l'ensemble des commissions précitées.

- Prend acte qu'en cas d'indisponibilité du représentant du Président de la Collectivité européenne d'Alsace, sa suppléance sera assurée par un représentant suppléant qui est un conseiller d'Alsace extérieur aux commissions précitées.

- Prend acte que les Présidents de la Commission d'Appel d'Offres, du Jury de concours et de la Commission de Concession et de Délégation de Service Public et leurs suppléants seront désignés par arrêté.

.